



Ceci certifie que MAAC a réautorisé **ESCADRILLE DU HAUTRICHELIEU [Club 367, Zone J]**

a opérer les modèles des catégories suivantes: **SATP, vol circulaire, vol libre, astromodélisme et modèles de surface.**

à ou à partir de l'emplacement suivant: **CHEMIN BRUNELLE CARIGNAN, QC – à moins de 0.5 mn de of 45° 24' 20.4" N, 73° 21' 08.2" W**

Cette autorisation est conditionnelle à ce que tous les membres utilisent ce site conformément au règlement de l'aviation canadien applicable, aux lois locales et à toutes les règles de MAAC, du club ou de l'événement. Le MAAC fournit les directives suivantes à titre informatif uniquement :

Ce site requiert que tous les pilotes de SATP se conforment à tous les requis de base de SATP.

Cette autorisation restera valide jusqu'à ce que ESCADRILLE DU HAUTRICHELIEU [Club 367, Zone J] omette de renouveler son adhésion à MAAC, soit dissolu ou qu'il ne se conformes plus aux requis ou aux demandes de MAAC.

Président, MAAC

MARCH 14 2023

Date